



Etablissement Support
CHR Metz-Thionville

-oOo- DECISION D25/94 -oOo-

Direction Générale

Monsieur Dominique PELJAK

Directeur Général du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay, de Briey, de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze, et de l'EHPAD de Creutzwald,

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 5 juin 2023 portant désignation de **Monsieur Dominique PELJAK** comme Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald.
- Vu le procès-verbal d'installation en date du 1^{er} juillet 2023 certifiant l'installation de **Monsieur Dominique PELJAK**, Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Vu l'arrêté de l'ARS Grand Est n°2025-2650 du 27/08/2025 portant fin de période d'intérim de la direction générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay, de Briey, de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze et de l'EHPAD de Creutzwald assurée par Madame Marie Catherine PHAM.
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et notamment les articles 48 et suivants ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- Vu l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu les dispositions de l'article L. 6132-3 et L. 6132-5 du Code de la santé publique ;
- Vu les dispositions des articles L. 6143-7, R. 6143-38 et D. 6143-33 à D. 6143-35 du code de la santé publique ;

- Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;
- Vu la convention constitutive du GHT « Lorraine Nord » constitué entre les établissements parties à compter du 24 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté n° 2016-2136 du 1^{er} septembre 2016 de l'Agence Régionale de Santé Grand Est approuvant la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Lorraine Nord » ;
- Vu la désignation du CHR METZ THIONVILLE en tant qu'établissement support du Groupement Hospitalier Lorraine Nord ;
- Vu L'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre national de gestion en date du 13 juin 2024 :
« À compter du 1^{er} juin 2024, **Madame Claire ALBORGHETTI**, directrice d'hôpital (hors classe) stagiaire, directrice adjointe au centre hospitalier régional de METZ-THIONVILLE (Moselle) et aux centres hospitaliers de BRIEY (Meurthe-et-Moselle) et « Le secq de Crepy » à BOULAY (Moselle), est nommée dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directrice adjointe au centre hospitalier régional de METZ-THIONVILLE (Moselle), aux centres hospitaliers de BRIEY (Meurthe-et-Moselle), « Le secq de Crepy » à BOULAY, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Sans souci » à CREUTZWALD et à l'établissement public départemental de santé de GORZE (Moselle). »
- Vu le contrat à durée déterminée de **Monsieur Didier DUCAMP** pour une durée de un an à compter du 11/03/2025, en qualité d'attaché d'administration hospitalière au sein du CH de Briey,

DECIDE :

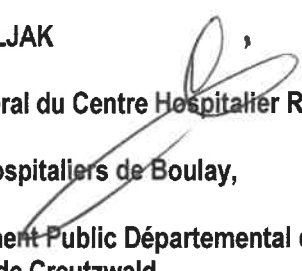
- Article I Délégation est donnée à **Monsieur Didier DUCAMP**, Attaché d'administration hospitalière, et suppléant de la Directrice référente de site du Centre Hospitalier de Briey, pour diligenter, au nom du Directeur Général de l'Etablissement support du GHT « Lorraine Nord » et cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Claire ALBORGHETTI**, tout bon de commande utile au fonctionnement du Centre hospitalier de Briey relative à la fonction « Achats » mutualisée du GHT, dans une limite de 6.000€.
- Article II Dans le cadre de la présente délégation, **Monsieur Didier DUCAMP** fera précéder sa signature de la mention « Pour le Directeur Général du Groupement Hospitalier Territorial Lorraine Nord ».
- Article III Le titulaire de cette délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de cette délégation ou de ses fonctions et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

- Article IV **Monsieur Didier DUCAMP** réfèrera à Monsieur Dominique PELJAK, Directeur Général du CHR Metz Thionville, établissement support du groupement hospitalier de territoire Lorraine Nord, des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.
- Article V La présente délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier état prévisionnel,
 - De respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du Groupement hospitalier de territoire,
 - de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article VI La présente délégation de signature est communiquée en application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article VII La présente délégation de signature fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique.
- Article VIII Les signatures des titulaires de la présente délégation figurent en annexe et valent communication aux intéressés.

A Metz, le 03/09/2025

Dominique PELJAK

**Directeur Général du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville,
des Centres Hospitaliers de Boulay,
de Briey,
de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze,
et de l'EHPAD de Creutzwald,
Etablissement support du GHT Lorraine Nord**



ANNEXE :

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Claire ALBORGHETTI	Directrice d'Hôpital	8 septembre 2025	
Didier DUCAMP	Attaché d'administration hospitalière	8 Septembre 2025	